





# “Boiler room” scams

## Could you be vulnerable?

Have you received an unsolicited phone call about an investment opportunity? It could be a scam. Here’s what to watch out for and how you can protect yourself.



### How the scam works

A team of scam artists set up a makeshift office, called a “boiler room” and work in stages. The scam artists first identify potential victims. They might use a phony survey to find out about your investment experience, offer you free research, or try to get information like your mailing address, phone number and e-mail address.

Next, someone else on the team will call you back with the sales pitch, often calling multiple times. The caller may boast of a business idea that sounds probable, usually in a sector that’s in the news. Here’s the catch: the investment may not exist.

By the time you realize you’ve been taken, the scam artist will have closed up shop and moved on to another scam. You’ll likely never see your money again.

These networks of scam artists are highly organized, with many

operations selling their victim lists to other boiler rooms. Because of this, **victims of boiler room scams are at high risk of being targeted again.**

### What to watch out for

The scam artist may customize their sales pitch if they know anything about your personal situation or investment history. However, here are some things they’ll frequently say.

#### 1. You’ve been specially selected

The scam artist will tell you that this exclusive offer is not available to the general public.

#### 2. You’re guaranteed to make a lot of money with minimal risk

The scam artist will tell you that this is a safe investment with a high return. But real investments come with risks. If anyone promises you a high return on a “sure thing,” it’s likely a scam.

#### 3. This offer won’t last long

The scam artist may say that if you invest now, you could make a fortune. You should never feel pressured into buying an investment on the spot. Anyone selling you an investment should take time to know you and your investment goals in order to make sure the investment is suitable for you.

#### 4. Send your money now

You’ll be encouraged to send a cheque right away or wire money offshore. The scam artist may even send you an official-looking invoice for your investment, together with a prepaid courier envelope for your cheque.

**If you send money out of the country, it may be difficult to trace and impossible to recover.**

## Who's vulnerable?

Scam artists go where the money is. If you have money to invest, you're a target. Research shows that:

- more than half of all fraud victims are over the age of 50
- experienced investors fall victim to scams more often than non-investors

Experienced investors tend to be more willing to take risks. They're also more likely to make their own investment decisions, without getting advice from an independent financial adviser.

## What you can do to protect yourself

The best way to protect yourself is to hang up the phone. In addition:

### 1. Don't give out your personal information

You don't know who's on the other end of the phone or what they're using the information for.

### 2. Research the investment

The scam artist might send you to the company's website to check things out. They might also set up a toll-free number and a business address to make the company seem legitimate. However, everything on the site could be fake.

You should research your investment using other sources.

For example, you can access public disclosure documents at [www.sedar.com](http://www.sedar.com). You should be able to find press releases on news services, such as Canada NewsWire at [www.newswire.ca](http://www.newswire.ca).

### 3. Check registration and qualifications

Anyone who tries to sell you an investment or give you investment advice must be registered, unless they have an exemption. Contact your local securities regulator to check the registration of a person or a firm, and to find out if they have a record of any disciplinary actions.

### 4. Report scams

If you think it's a scam, report it to your local regulator.

### Contact your local regulator

Securities regulators oversee Canada's capital markets and the advisers who sell and manage securities traded in those markets.

For information on how to contact your local securities regulator, visit the Canadian Securities Administrators website at [www.securities-administrators.ca](http://www.securities-administrators.ca).



## Victims may be scammed again

Victims of boiler room scams are at high risk of being targeted again. The scam artist will usually use one of two tactics:

### 1. Company takeover

The scam artist will tell you that another company has made an offer to buy your shares. You stand to make a huge profit on your previous investment.

The scam artist might say that you must forward a "refundable" deposit or buy more shares to take advantage of this offer. In either case, if you send more money, you'll probably lose that, too.

### 2. Recovering losses for a fee

The scam artist will call you and admit that some or all of your investment has been lost. They will say that they can help recover your lost money – for a fee. Unfortunately, if you pay the fee, you'll likely lose that money as well.

# Les opérations de vente sous pression

## Risquevez-vous d'en être victime?

Avez-vous reçu un appel téléphonique non sollicité vous proposant une occasion d'investissement? Il pourrait s'agir d'une escroquerie. Voici les points importants à garder à l'esprit et des conseils pour vous protéger.

### Comment les fraudeurs s'y prennent-ils?

Une équipe de fraudeurs met sur pied un bureau improvisé, appelé local de vente sous pression (« boiler room »), puis procède par étape. Les fraudeurs trouvent d'abord leurs victimes potentielles. Ils peuvent réaliser un faux sondage pour connaître votre expérience en matière de placement, vous offrir des recherches gratuites ou vous soutirer de l'information comme votre adresse postale, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique.

Ensuite, un autre membre de l'équipe vous appelle pour faire son boniment, souvent à plusieurs reprises. Il peut vanter une idée d'affaires qui paraît vraisemblable, habituellement dans un domaine d'actualité. Le hic, c'est que le placement n'existe peut-être pas.

Le temps que vous vous rendiez compte de la supercherie, le fraudeur aura déjà fermé boutique et monté un autre stratagème. Vous ne récupérerez probablement jamais votre argent.

Ces réseaux de fraudeurs sont très bien organisés. Ils partagent entre eux leurs listes de victimes ou se les revendent. C'est pourquoi les victimes de vente sous pression risquent fort d'être sollicitées de nouveau.

### Ce dont il faut se méfier

Les fraudeurs peuvent personnaliser leur boniment en fonction de ce qu'ils savent de votre situation personnelle ou de vos investissements. Ils utilisent souvent les arguments suivants :

#### 1. Vous avez été sélectionné

Le fraudeur déclare qu'il s'agit d'une offre exclusive qui n'est pas faite au grand public.

#### 2. Vous ferez de gros profits en prenant des risques minimes

Le fraudeur affirme qu'il s'agit d'un placement sûr dont le rendement est très élevé. Cependant les véritables placements comportent des risques. Si on vous promet un rendement élevé sans risque, il s'agit probablement d'une arnaque.

#### 3. C'est une offre à durée limitée

Le fraudeur peut vous dire que si vous investissez dès maintenant vous pourriez faire fortune. Vous ne devez jamais vous sentir obligé d'investir sur-le-champ. Quiconque vous vend un placement devrait prendre le temps de vous connaître et de cerner vos objectifs d'investissement afin de s'assurer que le placement vous convient.

#### 4. Envoyez de l'argent dès maintenant

On vous incite à envoyer un chèque immédiatement ou à virer de l'argent à l'étranger. Le fraudeur peut même vous fournir une facture d'apparence officielle pour votre placement ainsi qu'une enveloppe prépayée d'un service de messagerie pour envoyer votre chèque.

Si vous envoyez de l'argent à l'étranger, il peut être difficile de le retracer et impossible de le récupérer.



## Qui est à risque?

Les fraudeurs ne font pas de discrimination : quiconque a de l'argent à investir peut en être victime. Selon les recherches effectuées :

- plus de la moitié des victimes de fraude ont plus de 50 ans;
- les victimes sont souvent des investisseurs aguerris.

Les investisseurs aguerris tendent à prendre davantage de risques. Ils ont également davantage tendance à prendre des décisions d'investissement sans demander l'avis d'un conseiller indépendant.

## Comment vous protéger?

La meilleure façon de vous protéger est de rompre la communication. Voici d'autres façons de vous protéger :

### 1. Ne donnez pas de renseignements personnels

Vous ne connaissez pas la personne au bout du fil et ne savez pas ce qu'elle compte faire des renseignements qu'elle vous demande.

### 2. Renseignez-vous sur le placement

Les fraudeurs peuvent vous inviter à consulter le site Web de la société. Ils peuvent aussi vous indiquer un numéro d'appel sans frais et une adresse d'affaire qui donne à la société une apparence de légitimité. Or les renseignements figurant sur le site pourraient être complètement faux.

Vous devriez vous renseigner à d'autres sources, par exemple les

documents d'information publics disponibles à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et les communiqués des agences de nouvelles, dont Canada NewsWire à [www.newswire.ca](http://www.newswire.ca).

### 3. Vérifiez l'inscription et les qualifications professionnelles

Quiconque tente de vous vendre un placement ou de vous donner des conseils d'investissement doit être inscrit, sauf s'il bénéficie d'une dispense. Pour savoir si une personne ou une société est inscrite et si elle a déjà fait l'objet de sanctions, adressez-vous à l'autorité des valeurs mobilières de votre province ou territoire.

### 4. Dénoncez les tentatives de fraude

Si vous croyez être en présence d'une tentative de fraude, informez-en l'autorité des valeurs mobilières de votre province ou territoire.

### Contactez votre organisme de réglementation

Les autorités de réglementation en valeurs mobilières surveillent les marchés financiers du Canada et les conseillers qui vendent ou gèrent les placements négociés sur ces marchés.

Pour plus d'information sur la façon de contacter votre organisme de réglementation, visitez le site des ACVM à [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).



## Les victimes risquent de se faire frauder de nouveau

Les victimes de vente sous pression risquent fort d'être sollicitées de nouveau. Les fraudeurs emploient habituellement l'une des deux tactiques suivantes :

### 1. La prise de contrôle

Le fraudeur affirme qu'une société a fait une offre d'achat des actions que vous détenez et que vous pourriez réaliser un profit mirobolant sur votre placement antérieur.

Il peut vous demander de faire un dépôt « remboursable » ou d'acheter davantage d'actions pour profiter de cette offre. Dans les deux cas, si vous envoyez encore de l'argent, vous le perdrez probablement aussi.

### 2. Le remboursement des sommes perdues en échange du paiement de frais

Le fraudeur vous appelle et admet que votre investissement est perdu en totalité ou en partie, mais qu'il peut vous aider à récupérer votre argent en échange du paiement de frais. Malheureusement, si vous payez vous perdrez vraisemblablement cet argent aussi.